

# CONSEIL PORTUAIRE DU 7 AVRIL 2010

## ETAIENT PRESENTS :

### ➤ **Pour le Conseil municipal**

- M. Nicolas FLOCH Maire, Président du Conseil portuaire
- M. Pierre ROIGNANT membre titulaire, Conseiller délégué
  
- Assistait également à la séance : Hervé JEZEQUEL 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

### ➤ **Pour les services municipaux**

- Dominique NOEL Directeur des Services Techniques, membre titulaire

#### Assistaient également à la séance :

- Mme Marie Louise CREIGNOU – Directrice générale des services
- M. Laurent MERDY Agent du Port

### ➤ **Représentant les usagers au titre de la plaisance**

- M. Charles PERROT, suppléant de M. Gilles CHANGEUR
- M. Jan Noël MOAL, membre titulaire

### ➤ **Représentant les usagers au titre des sports nautiques**

#### Pour l'école de voile

- M. Ludovic MESSAGER suppléant de M. Jean Gabriel LE CLEACH démissionnaire

#### Pour le Yole club

- M. Henri CAROFF, Président, membre titulaire

#### Représentant l'association des plaisanciers pêcheurs et sportifs de la baie de Pempoul – APPSP

- M. Jean – Pascal GRALL, Président membre titulaire

### ➤ **Pour la DDTM (EX : DDE maritime) pôle d'appui territorial/ ports maritime**

- M. René VIGOUROUX contrôleur maritime PAT Morlaix

#### Absent excusé :

M. Jean Gabriel LE CLEACH – démissionnaire

#### **Absents** :

Plaisance : M. Jean Marie MAZIERE et son suppléant M. François EOZENNOU

Océanistes : M. Erick JEZEQUEL et son suppléant M. Benoît DE SAINT MATIN  
CCI MORLAIX : M. Pierre MERCIER et sa suppléante Mme Josiane FAIDY

#### Assistaient également à la séance

M. Denis CORTES APPSP

M. le Président ouvre la séance à 18 h 30 en remerciant les membres du Conseil de leur présence et la DDTM (ex DDE maritime) Direction Départementale du territoire et de la mer, représentée par M. René VIGOUROUX, Pôle d'appui territorial de Morlaix.

M. Jean Pascal GRALL fait part de la démission de M. Jean Marie MAZIERE, membre titulaire représentant les usagers au titre de la plaisance. M. Denis CORTES est proposé pour son remplacement. Un courrier aurait été envoyé en mairie en ce sens d'après J. P GRALL.

Nota : après recherche informatique sur la réception du courrier, cette lettre ne figure pas dans le courrier enregistré.

La présence de M. Denis CORTES est donc acceptée au Conseil exceptionnellement, en raison de l'incertitude concernant ce courrier.

En outre Pierre ROIGNANT rappelle l'article R 622-1 4<sup>ème</sup> alinéa du CODE DES PORTS, titre « CONSEIL PORTUAIRE » et précise que M. Gilles CHANGEUR n'ayant pas de contrat de mouillage dans le port ne peut dans ces conditions être membre titulaire représentant les usagers au titre de la plaisance et ne peut pas siéger au conseil.

M. Charles PERROT indique qu'il sera candidat pour son remplacement.

M. le Président indique que ces mouvements doivent être formalisés par courrier, afin d'en prendre acte et de modifier la composition du conseil portuaire par arrêté, conformément à la réglementation.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

I) BUDGET PRIMITIF 2010

1) Le budget primitif 2010 du port de Pempoul est approuvé par délibération en conseil municipal du 2 mars 2010

M. Pierre ROIGNANT expose au conseil le document en vue d'ensemble du budget, en donnant toute explication nécessaire à la compréhension de son élaboration. Le projet de budget ayant été proposé et discuté en réunion du conseil portuaire du 15 décembre 2009.

Concernant le fonctionnement M. Jean Noël MOAL propose que les contrats de location soient prévus en « tacite reconduction » afin d'économiser du temps de personnel. Mme Marie Louise CREIGNOU expose le risque de renouvellement sans titre ; M. D. NOEL indique d'une part que ce principe n'exclut pas les relances d'impayés qui représentent la part la plus importante du travail de renouvellement de contrats et non les contrats eux-mêmes, et d'autre part qu'il ne permettrait plus le contrôle du navire effectivement au mouillage et des documents correspondants.

M. Pierre ROIGNANT indique que la Municipalité va examiner cette proposition et ses conséquences.

Nota : Après vérification et concertation avec l'agent de port il s'avère que le renouvellement des contrats représente un temps très marginal de main d'œuvre, la saisie des données de base ayant été réalisée d'ailleurs par M. MERDY majoritairement en dehors de son temps de travail. De plus il confirme que les dispositions actuelles permettent un contrôle qui paraît en tous points nécessaire.

- 2) L'état des travaux à réaliser n'est pas modifié par rapport au dernier conseil portuaire M. le Président souhaite que les discussions aboutissant à des propositions et à des choix avec un ordre de priorité d'investissement ne soient pas remises en cause à chaque réunion du conseil.

D. NOEL reprend l'observation notamment pour ce qui concerne la validation des comptes rendus de réunion du Conseil.

- 3) Définition des prestations dues au titre du budget annexe du port de Pempoul

Il est proposé aux membres du Conseil un projet de répartition précisant les dépenses et les recettes à imputer au budget annexe du port et celles imputables au budget principal de la commune.

M. Jean Pascal GRALL renouvelle la question rémanente de l'existence même de ce budget annexe.

Mme Marie Louise CREIGNOU rappelle à nouveau l'obligation faite par la loi depuis la nomenclature M 14 en 1997, imposant des budgets séparés pour la gestion des équipements portuaires, au même titre, que pour les lotissements, zone d'activités, industrielles ou artisanales etc... Cette information avait déjà été indiquée par J.C FLEURY et sa nécessité d'existence précisée par M. Adrien KERVILLA dès sa 1<sup>ère</sup> élaboration en conseil portuaire du 26 mars 2007.

Après une nouvelle discussion sur les tarifs. M. J.P GRALL conteste la ligne « travaux de nettoyage des fonds des zones de mouillage » en comparatif avec le nettoyage d'autres installations sportives telles que tennis, complexe sportif etc... J. Noël MOAL demande de préciser le nettoyage concerné, ce qui est fait par Pierre ROIGNANT :

- 1) Le nettoyage ne comprend que le périmètre des zones de mouillage
- 2) Le nettoyage des algues vertes est exclu
- 3) Il souligne que la commune en 2009, n'a pas imputé de main d'œuvre, ni de matériel communal à ces opérations
- 4) Enfin, il est précisé que ces interventions seront confiées à une entreprise privée, le matériel communal n'étant pas nécessairement adapté à ces travaux en milieu marin.

Le tableur de répartition est joint au présent compte rendu.

## II) TERRE PLEIN DE PEMPOUL

M. Pierre ROIGNANT présente au conseil le projet d'aménagement du terre plein de Pempoul, réflexion aboutie suite aux observations faites au sujet des camping cars. Il précise que l'investissement sera imputé sur la ligne budgétaire « Projet bord de mer » de la commune faisant suite au projet de « déplacement cycles et cheminements piétons ».

Le Conseil portuaire souhaite que les tarifs soient harmonisés avec ROSCOFF

M. le Président précise :

- Que ce projet peut être provisoire, selon les aménagements futurs en bord de mer
- Il est probable qu'une tranche fonctionnelle de ce projet « bord de mer » soit programmée en 2011 et qu'en toute logique elle concernerait le secteur de Pempoul.

M. Henri CAROFF fait observer que les travaux ont commencé sans que les utilisateurs des emplacements d'hivernage ne soient informés autrement que par un courrier qui ne précisait pas suffisamment les dates d'utilisation, notamment pour le mois de mai 2010.

Le descriptif et le plan du projet sont joints au présent compte rendu.

### III) ETAT DE LOCATION DES MOUILLAGES POUR 2010

M. Laurent MERDY présente au Conseil un bilan prévisionnel des contrats de location 2010 :

➤ Contrats 2010 à l'année

- 184 retours de contrats en 2010 sur 187 contrats établis 2009
- 3 contrats en cours de règlement pour la semaine 15 soit 187 locations à ce jour ce qui représente l'ensemble des mouillages disponibles pour les plaisanciers (hors plongeurs et centre nautique)

➤ Locations saisonnières

2 réservations ont été formulées pour l'été prochain :

- Une pour la première quinzaine de juillet
- Une pour les mois de juillet et août

En outre, une réservation pour hivernage sur un mouillage du port du mois d'octobre 2010 au moins d'avril 2011 (6 mois) a également été demandée. Le demandeur a accepté le paiement d'une location pour une année complète

➤ Listing des contrats de mouillage

M. Pierre ROIGNANT informe le conseil portuaire que conformément à la loi informatique et liberté, il est interdit à l'agent du port M.L. MERDY de diffuser toute information concernant la liste des locations de mouillage.
---

### IV) MODIFICATION DE L'ACCUEIL AU BUREAU DU PORT

M. Pierre ROIGNANT informe les membres du Conseil du recrutement, à ½ temps par le SIAP (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Penzé) de M. Laurent MERDY, agent e port.

Cette affectation portant son temps global sur Saint Pol de Léon et syndicat intercommunal à temps complet, les horaires de présence et de permanence d'accueil au bureau du port sont modifiés :

Présent sur site : lundi – mardi – jeudi – vendredi - samedi : tous les matins de 8 h 00 à 12 h 00

Accueil au bureau du port : lundi – jeudi – samedi de 11 h 00 à 12 h 00

Prochainement l'accueil pourra également se faire par téléphone (avec messagerie) ainsi que par courriel, le N° de téléphone et l'adresse e-mail seront communiqués dès que possible.

## V) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PORTUAIRE

Il convient de communiquer à M. le Maire, Président du Conseil portuaire les courriers correspondant aux démissions et candidatures annoncées en préambule :

### ➤ APPSP

- Démission de M. Jean Marie MAZIERE, membre titulaire ; remplacement par M. Denis CORTES

### ➤ Usagers au titre de la plaisance

- Démission de M. Gilles CHANGEUR, membre titulaire ; remplacement par M. Charles PERROT, son suppléant actuel
- Remplacement de M. Charles PERROT par un suppléant à proposer

### ➤ Usagers au titre des sports nautiques

- M. le Président a pris acte, par lettre du 23 mars 2010 de la démission de M. Jean Gabriel LE CLEACH, son suppléant M. Ludovic MESSENGER est candidat en tant que titulaire il convient de préciser le nom de son remplaçant. M. Xavier BOURHIS serait candidat.

M. Pierre ROIGNANT fait part de la démission de M. Dominique NOEL par courrier du 7 avril 2010, pour cessation d'activité. M. Laurent MERDY Suppléant assurera la fonction en attente du recrutement d'un Directeur des Services Techniques.

## VI) QUESTIONS DIVERSES

Rappel : cf Compte rendu du Conseil portuaire du 15 décembre 2009

M. le Président rappelle aux membres du Conseil Portuaire de formuler leurs questions par écrit 8 jours avant la séance.

➤ Jean Pascal GRALL suggère l'implantation d'un défibrillateur au centre nautique.  
Mme CREIGNOU pense qu'une aide de GROUPAMA est possible pour ce matériel.

L'installation sera à préciser avec les services en intérieur des locaux ou en extérieur.

En prenant le relais de Pierre ROIGNANT, Dominique NOEL remercie l'ensemble des membres du Conseil portuaire pour leur participation très active aux débats. Il fait part de sa satisfaction d'avoir assisté et contribué à l'aboutissement du projet d'aménagement du port après le transfert de gestion du plan d'eau, sous la conduite et avec la confiance des deux Maires Présidents et Elus délégués successifs.

Bon vent et bonne mer à tous de sa part

Le Maire  
Président du Conseil portuaire